



Succession-compte joint-recherche opérations

Par jacky

bonjour,

mon père vient de décéder, il possède avec ma mère un compte joint dont mon frère a procuration.

ma mère bénéficie de la cession au dernier vivant.

mes parents ont été très généreux envers mon frère qui ne veut pas reconnaître les dons manuels dont il a bénéficié !

le notaire s'interdit de demander à la banque les opérations bancaires qui pourraient mettre en cause mon frère sous prétexte qu'il s'agit d'un compte joint pour lequel il n'a pas de droit de regard.

comment obtenir ces renseignements afin de confondre mon frère ?

merci pour votre compréhension de cette situation très délicate.

nicole b.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / contact@conseils-avocat.fr